

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 juin, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, à la salle d'accueil de la mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, QUEMENEUR Erika, VOGEL Jean-Pierre

Absente : VAN DER GIJP Magdalena, excusée, a donné pouvoir à Guy BOUCHAUD

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du jour : 1. Tarif de location des meublés de tourisme 2. Dénomination des 2 meublés de tourisme 3. Proposition de confier la location du nouveau meublé à une plateforme de location extérieure 4. Démarche touristique communale 5. Enquête publique : avis du commissaire enquêteur et décision du conseil 6. Proposition de demande de la licence IV communale de débit de boissons 7. Questions diverses

1. Dénomination des 2 meublés de tourisme

Après discussion, le Conseil décide de dénommer les 2 meublés de tourisme communaux afin de les différencier : le meublé existant s'appellera « Les Mouflons » et le nouveau s'appellera « La Cascade ». Le meublé « Les Mouflons » est prévu pour 5-7 personnes et le meublé « La Cascade » est prévu pour 6 -8 personnes.

2. Tarif de location des meublés de tourisme

À titre indicatif : Le meublé de tourisme communal (au-dessus de la salle d'accueil) est mis en location pour cette saison 350 € la semaine de mai à septembre (600€ la quinzaine), charges en sus. Pour plus de simplicité, le tarif du nouveau meublé doit inclure les charges. Pour la saison prochaine, les tarifs de nos deux meublés incluront les charges.

Le Conseil décide de fixer le tarif de location du meublé « la cascade » à 450 € la semaine (charges incluses), samedi à samedi). Il n'y aura pas de tarif préférentiel à la quinzaine. Un tarif au WE devra être étudié pour la saison basse. Le tarif du meublé « les mouflons » reste inchangé pour l'instant.

3. Proposition de confier la location du nouveau meublé à une plateforme de location extérieure

Il est proposé de tenter l'expérience de la location du meublé « La cascade » par le site Airbnb à partir du mois d'août. Le but est d'améliorer le taux de remplissage de nos meublés de tourisme que nous pensons être freiné par notre mode de location actuel (chèque ou paiement en espèces à la Trésorerie). C'est une façon de faciliter l'acte de location pour le client. Il ne s'agit pas d'une délégation totale mais d'un canal supplémentaire pour la mise en location. Il peut être en grande partie automatisé et surtout présente l'avantage de proposer le paiement par carte bleue en ligne. La gestion de l'agenda de location sera aussi facilitée.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte cette proposition et donne pouvoir au maire pour signature de tout document relatif à cette affaire.

Il est également nécessaire d'avoir une visibilité sur les disponibilités de nos meublés sur notre site Internet.

4. Démarche touristique communale

Décoration du meublé : lors du dernier conseil, la proposition a été faite de décorer notre nouveau meublé en faisant travailler les artistes et artisans locaux. Les devis et œuvres de Madeleine Tourenne, Hobber et NysDesign Création, artistes de la commune, sont présentés au conseil municipal. Une sélection est réalisée pour un montant équivalent pour chaque artiste pour un total de 1 100 €.

Vitesse de circulation sur la commune : à la suite de signalisations d'habitants dans certains hameaux, il s'avère que la vitesse de circulation dans les hameaux pose parfois problème. Une proposition de panneaux de limitation de vitesse à « 30 kms/h » est étudiée. Le conseil décide de mener une expérimentation dans plusieurs hameaux : Fargeas, Lavaurie, Les Monts, Le Grand Clos, La Côte, Les Petits Forts et La Rouye. Un arrêté communal sera pris pour limiter la vitesse à 30km/h dans ces hameaux.

Supports de communication : présentation est faite de la **nouvelle plaquette des 3 boucles de randonnées pédestres** conçue en partenariat avec l'Office de Tourisme de la CCILAP. Elle servira de support à des panneaux réalisés par nos soins et installés au point de départ de ces randonnées.

Notre blason a été actualisé pour plus de lisibilité.



La Communauté de communes nous invite à supprimer ou à **modifier le panneau Causes et Rivière en Périgord** situé à la Côte. Nous décidons de le modifier, en supprimant la mention de l'ancienne communauté de communes et de l'utiliser pour souhaiter la bienvenue à Saint-Mesmin. La modification sera faite par nos soins.

Le Département propose gratuitement aux communes de mettre un **panneau du nom de la commune en Occitan** à l'entrée. Le Conseil Municipal répond favorablement à cette proposition.

5. Enquête publique : avis du commissaire enquêteur et décision du conseil

Le rapport du commissaire enquêteur est favorable à l'aliénation des 8 chemins, malgré deux contestations exprimées qui ont été déboutées. Le conseil municipal délibère favorablement pour l'aliénation des chemins.

6. Proposition de demande de licence IV communale de débit de boissons

La loi 2019-1461 du 27/12/2019 permet aux communes de moins de 3500 hbts de créer une licence IV de débit de boissons sous certaines conditions et jusqu'au 28/12/2022.

La commune souhaite se saisir de cette opportunité d'obtenir sa propre licence 4. La municipalité pourra ensuite confier son exploitation à un tiers et l'utiliser uniquement lors des manifestations municipales. Le dépôt de cette demande sera suivi d'une enquête préfectorale pour vérifier qu'il n'existe aucune licence valable à ce jour sur la commune.

Le conseil municipal délibère favorablement à la demande du maire d'effectuer la demande de cette licence.

7. Parking – subvention communautaire

Le Maire explique que l'afflux de visiteurs généré par l'aménagement des Gorges de l'Auvézère pose un problème de parking dans le bourg. Il a donc proposé l'aménagement d'un parking à proximité du bourg sur un terrain privé de la commune qui est a été depuis transféré dans le domaine public de la commune. Ce parking a été aménagé par l'entreprise FREYSSINET dont le devis de 36582 E HT a été accepté. Le département a octroyé une subvention de 8750 € et il reste 27832 € à financer.

La Communauté de Communes a accepté de prendre à sa charge la moitié de cette somme. Le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 50% du solde à charge soit 13916 €.

Les membres du Conseil autorisent à l'unanimité le Maire à demander cette participation.

8. Questions diverses

Par sécurité sanitaire, les marchés de nuit ne seront pas organisés cette année. Cependant, afin de présenter la nouvelle équipe, de remercier les anciens conseillers et de rassembler les Saint-mesminois, nous organisons un grand repas (sur réservation) le vendredi 30 juillet au soir à partir de 18h. Ce repas sera proposé gratuitement. Le service à table limitera les risques sanitaires.

À la demande du maire, la vidange de l'étang des forges a été repoussée à septembre, en cas de besoin d'eau pendant l'été. Sans date précise de vidange, la vente des cartes de pêche continuera à se faire à la journée pour le reste de la saison.

La séance se termine à 22h10